

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉOPHILE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Théophile, tenue à l'heure et au lieux des séances ce 2 **avril 2019**.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Mathieu Létourneau
Siège #2 - Michael Drouin
Siège #3 - Fabien Couture
Siège #4 - Caroline Veilleux
Siège #5 - Ghislain Faucher
Siège #6 - Réal Champagne

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, M. Clément Létourneau.

Madame Josée Maheux, secrétaire-trésorière par intérim, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2019-58

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Ghislain Faucher, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le varia ouvert.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 5 mars 2019**
- 4 - GESTION ADMINISTRATIVE**
 - 4.1 - Rapport financier et rapport du vérificateur 2018**
 - 4.2 - Vérification comptable 2019**
 - 4.3 - MTQ programme d'aide à l'entretien du réseau routier**
 - 4.4 - | Dépôt du rapport du trésorier devant le conseil municipal (DGE-1038)**
 - 4.5 - SCRUTIN 2019-03-10**
 - 4.6 - Don pour la sclérose latérale amyotrophique (SLA)**
- 5 - TRAVAUX PUBLICS**
 - 5.1 - Adjudication de contrat - développement domiciliaire**
 - 5.2 - Redevances carrières**
 - 5.3 - Invitation MG-20B**
 - 5.4 - Entente balayage de rues**
- 6 - PÉRIODE DE QUESTION**
- 7 - VARIA**
 - 7.1 - Révision salariale secrétaire-trésorière par intérim**
 - 7.2 - MANDAT - Conseillers siège no 2 et 3**
- 8 - LOISIRS-TOURISME**
 - 8.1 - Mathieu Poulin, offre entretien et supervision piscine**
 - 8.2 - Piscine 2019 / embauche surveillant-sauveteur**
 - 8.3 - Tire de chevaux**
- 9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 9.1 - Mandat MRC- nouvelle disposition LPTAA**
- 10 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 10.1 - Comptes du mois**
- 11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-59

3.1 - Séance ordinaire du 5 mars 2019

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par Caroline Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

2019-60

4.1 - Rapport financier et rapport du vérificateur 2018

ATTENDU que le rapport financier 2018 consolidé est déposé à la présente séance du conseil pour l'exercice qui se termine le 31 décembre 2018 de même que le rapport du vérificateur externe de la firme « Blanchette, Vachon et associés » et dûment représenté par Monsieur Éric Vachon;

Il est proposé par Michaël Drouin et unanimement résolu par les conseillers :

- d'approuver le rapport financier consolidé se terminant le 31 décembre 2018 tel que présenté et le rapport du vérificateur externe « Blanchette, Vachon et associés »;

- d'autoriser la secrétaire-trésorière par intérim à signer ledit rapport ainsi que tous documents relatifs à celui-ci qui seront déposés au ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire pour et au nom de la municipalité;

- d'autoriser les signatures de Monsieur le Maire et de la directrice générale et secrétaire-trésorière partout où sera besoin sera;

Le préambule de la présente résolution est considéré comme faisant partie intégrante de celle-ci.

ADOPTÉE

2019-61

4.2 - Vérification comptable 2019

Il est proposé par Ghislain Faucher et unanimement résolu par les conseillers que la municipalité de Saint-Théophile mandate la firme Blanchette, Vachon et associés pour la vérification comptable 2019 de la municipalité.

ADOPTÉE

2019-62

4.3 - MTQ programme d'aide à l'entretien du réseau routier

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 73 754 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts situés sur ce routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU que le conseil doit attester de la véracité des frais engagés et qu'ils l'ont été sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-Théophile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Veilleux et unanimement résolu par les conseillers que la Municipalité de Saint-Théophile atteste de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales et des éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la municipalité à l'égard de la compensation versée de 73 754 \$ pour l'année civile 2018 pour des dépenses réelles de 318 610.75 \$.

ADOPTÉE

4.4 - | Dépôt du rapport du trésorier devant le conseil municipal (DGE-1038)

Je, Josée Maheux, secrétaire-trésorière par intérim, fait ce jour dépôt devant le conseil municipal conformément à la LERM du formulaire DGE-1038 produit par les candidats suivants .

M. Michaël Drouin, M. Fabien Couture, , Élus, à la suite du scrutin du 10 mars 2019 et de M. Marcel Genest et M. Jimmy Michaud, candidats non élus au siège de conseiller #2 et #3.

Josée Maheux, secrétaire-trésorière par intérim.

4.5 - SCRUTIN 2019-03-10

Le rapport du processus électoral pour le scrutin tenu le 10 mars 2019, considéré comme faisant partie intégrante de la présente comme s'il était au long reproduit , a été lu à la présente séance par la présidente d'élection et déposé pour faire partie des archives de la municipalité.

Josée Maheux, s-t et présidente d'élection

2019-63

4.6 - Don pour la sclérose latérale amyotrophique (SLA)

ATTENDU qu'une demande de don a été formulée au conseil pour encourager une équipe formée principalement de gens de St-Théophile pour la cause "la sclérose latérale amyotrophique (SLA)";

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Champagne et unanimement résolu par les conseillers de faire un don de 100 \$ à l'équipe pour la sclérose latérale amyotrophique (SLA).

ADOPTÉE

5 - TRAVAUX PUBLICS

2019-64

5.1 - Adjudication de contrat - développement domiciliaire

ATTENDU le nouveau projet domiciliaire pour lequel des appel d'offres ont été lancés en exécution de la résolution du conseil portant le no 2019-15;

ATTENDU l'ouverture des soumissions du 20 mars dernier, l'examen des appels d'offres déposées pour le projet no 161-12132-00 daté du 21 février 2019 préparé par la firme WSP Canada Inc., le plus bas soumissionnaire a soumis une offre conforme aux exigences stipulées au plan et devis technique et administratif et autres documents joints à cet appel d'offres considérés comme faisant partie intégrante de la présente comme s'ils étaient au long reproduits et la recommandation faite par la firme WSP Canada aux termes de la correspondance datée du 21 mars 2019;

ATTENDU que tous les documents contractuels exigés à la section C-3, article 4 de l'appel d'offres doivent être produits par l'adjudicataire;

En conséquence, il est proposé par Ghislain Faucher et unanimement

résolu par les conseillers que le contrat pour la réalisation du nouveau projet développement domiciliaire tel que décrits à l'appel d'offre pour le projet no 161-12132-00, soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme :

- Excavation Bolduc inc pour un montant approximatif de 720 850.06 \$ (toutes taxes incluses)

- Monsieur le maire est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à la conclusion du contrat, si requis.

- D'acquitter cette dépense à même le surplus accumulé de la municipalité.

- Le préambule est considéré comme faisant partie intégrante de la présente.

ADOPTÉE.

5.2 - Redevances carrières

POINT REPORTÉ

2019-65

5.3 - Invitation MG-20B

ATTENDU qu'il est pertinent de demander des prix pour la fourniture de matériel pour la réalisation d'ouvrage dans les différents rangs de la municipalité pour l'année 2019;

ATTENDU les articles 935 paragraphe 3.1 et 936 du Code municipal du Québec encadrant les obligations législatives pour cet objet et la Politique de gestion contractuelle adoptée par le conseil par résolution # 2010-94;

ATTENDU que le conseil a été informé des termes de l'appel d'offres et de la liste des fournisseurs à inviter, laquelle doit demeurer confidentielle;

Il est proposé par et unanimement résolu par les conseillers de nommer la secrétaire-trésorière par intérim comme responsable du dossier et l'autorise à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture sur demande de matériel en vrac MG-20B pour l'année 2019, comprenant le matériel, le chargement et la pesée à la carrière;

- le préambule de la présente résolution est considéré comme faisant partie intégrante de celle-ci.

ADOPTÉE

2019-66

5.4 - Entente balayage de rues

ATTENDU la proposition de fourniture de service par la Municipalité de St-Gédéon de Beauce pour le balayage de rues, saison 2019, considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU les articles et suivants du Code municipal du Québec;

Il est proposé par Mathieu Létourneau et unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de services de la Municipalité de St-Gédéon de Beauce pour le balayage de rues au taux horaire de 106\$ afin de répondre aux besoins de la municipalité et autorise Monsieur le Maire et la secrétaire-trésorière par intérim à signer pour et au nom de la municipalité cette entente.

ADOPTÉE

6 - PÉRIODE DE QUESTION

7 - VARIA

2019-67

7.1 - Révision salariale secrétaire-trésorière par intérim

ATTENDU que Mme Josée Maheux assure l'intérim pendant l'absence de Mme Patricya Paquet, qu'elle doit effectuer les tâches de secrétaire-trésorière.

En conséquence, il est proposé par Caroline Veilleux d'ajuster le salaire de Mme Josée Maheux au taux horaire de 32.00\$ sur une rémunération de 16 à 32hrs/ semaine selon le besoin.

ADOPTÉE

2019-68

7.2 - MANDAT - Conseillers siège no 2 et 3

Il est proposé par Ghislain Faucher et unanimement résolu de confier les mandats suivants à:

Conseiller siège no 2 - M. Michaël Drouin

- Transport routier: voirie, enlèvement de la neige, circulation.
- Remplaçant Régie Intermunicipale

Conseiller siège no 3 - M. Fabien Couture

- Régie Intermunicipale

ADOPTÉE

8 - LOISIRS-TOURISME

2019-69

8.1 - Mathieu Poulin, offre entretien et supervision piscine

ATTENDU l'offre de M Mathieu Poulin pour l'entretien de la piscine pour la saison 2019, la cédule des travaux avec Club Piscine, l'achat des produits et équipements nécessaires pour la Municipalité de St-Théophile ainsi que la supervision de la surveillante-sauveteure pour la somme de 1200.00\$ ainsi que 3 cours de natation.

En conséquence il est proposé par Réal Champagne et unanimement résolu d'accepter l'offre de M. Mathieu Poulin pour la somme de 1200.00\$, ainsi que 3 cours de natation. Pour la saison estivale 2019.

ADOPTÉE

2019-70

8.2 - Piscine 2019 / embauche surveillant-sauveteur

ATTENDU qu'en 2019 le conseil municipal offrira l'accès à la piscine et a recherché un surveillant-sauveteur;

En conséquence, il est proposé par Caroline Veilleux et unanimement résolu par les conseillers d'embaucher Mme Rachel Lachance comme surveillante-sauveteur, au taux horaire de 16,40 \$ l'heure, pour 35 heures semaine pour une période estimée de 06 semaines, lesquelles heures ne pourront excéder 40 heures semaine si Mme Lachance offre des cours de natation; par contre, après 05 semaines de travail, un ajustement des heures effectivement travaillées/payées sera fait afin d'établir les sommes dues à celle-ci ou à rembourser par celle-ci;

- l'horaire et les tâches à accomplir seront établis avec la surveillante par M. Mathieu Poulin lequel assurera la gestion de la piscine;

- le nombre d'heures et de semaine pourra varier en raison de la température et des besoins; Monsieur Mathieu Poulin est mandaté par le conseil aux fins d'autoriser suivant les besoins le temps-travail requis et

d'assurer le suivi des activités liées à la piscine;

- la date et le début et de la fin des activités seront établis par Monsieur Mathieu Poulin avec la surveillante-sauveteur.

ADOPTÉE

2019-71

8.3 - Tire de chevaux

ATTENDU qu'une tire de chevaux sera tenue le 15 juin 2019, par l'organisme Les chevaliers de Colomb

ATTENDU que les demandes formulées par les organisateurs consistent à l'accès à l'hôtel de ville, salle des loisirs et aux terrains municipaux.

En conséquence, il est proposé par Ghislain Faucher et unanimement résolu par les conseillers que :

- La participation de la municipalité se traduit par l'accès à l'hôtel de ville (salle des loisirs), l'accès aux terrains municipaux .
- Pour la demande de permis d'alcool, il est entendu que la municipalité ne s'oppose pas à la tenue des activités sur un terrain municipal;
- La municipalité demande aux organisateurs d'être inscrit à la police d'assurance comme assuré additionnel pour la tenue et la durée de l'évènement pour les activités projetées et ainsi qu'un avenant soit produit en faveur de la Municipalité et qu'une clause de préavis de 30 jours au cas d'annulation de la police .; conséquemment que la Municipalité produise à ses assureurs ces documents au chapitre des assurances de la municipalité;
- La municipalité demande aux organisateurs de remettre en bon état les lieux où se seront déroulées les activités.

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2019-72

9.1 - Mandat MRC- nouvelle disposition LPTAA

ATTENDU les nouvelles dispositions de la LPTAA (cabane à sucre, agrotourisme, etc.).

ATTENDU le règlement de la tarification de la MRC 2010-79.

Il est proposé par Michaël Drouin et unanimement résolu par les conseillers de mandater la MRC Beauce-Sartigan afin que soient intégrés au règlement de zonage les nouvelles dispositions de la LPTAA (cabane à sucre, agrotourisme, etc.).

ADOPTÉE

10 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2019-73

10.1 - Comptes du mois

ATTENDU que le conseil prend connaissance du journal des transactions concernant les comptes à payer du mois de mars 2019;

Il est proposé par Mathieu Létourneau et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant au journal des transactions du mois de mars 2019, dont a pris connaissance le conseil et considéré comme faisant partie intégrante de la présente, représentés par l'émission des chèques C 1900082 à 1900115 & L 1900016 à 1900024 qui totalisent des dépenses de 81 906.47 \$.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Théophile certifie sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits suffisants pour acquitter le paiement des comptes du mois.

Josée Maheux, secrétaire-trésorière par intérim.

2019-74

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par, Fabien Couture et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 20.05 hrs

Clément Létourneau
Maire

Josée Maheux
secrétaire-trésorière par intérim

Je, Clément Létourneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Clément Létourneau
Maire